LA LETTRE DU SNMH
Syndicat National des Médecins Hospitaliers Force Ouvrière

Fédération des personnels des Services Publics et de Santé
FORCE OUVRIERE

SNMH FO, 153-155 rue de Bonne 75017 PARIS

snmhfo@fosps.com

mai 2024

FO la force syndicale Services Publics et de Santé

Sommaire

p.1 : Élections professionnelles
p.3 : Le secrétaire général du SNMH FO sur RMC
p.7 : Communiqué de presse intersyndical pour la titularisation des PADHUE
p.9 : Défense de la liberté d'expression syndicale : à propos d'une plainte contre le SNMH FO
p.11 : Courrier des lecteurs, tribunes libres
p.12 : bulletin d'adhésion

ELECTIONS PROFESSIONNELLES du 11 au 18 juin 2024

Le SNMH FO présente ses listes de PH, de PUPH et de médecins contractuels

Votez pour les listes du SNMH FO

Pour toutes les informations pratiques pour le vote, contactez vos représentants FO ou le syndicat national : snmh.fo@fosps.com

Notre profession de foi :

NOUS REFUSONS DE DEVENIR DES TRIEURS DE MALADES : « des bras, des lits »

Lors de son congrès de décembre 2023, le SNMH FO, a pris la décision de présenter des listes aux élections professionnelles des médecins hospitaliers : trois collèges au CSPM (PUPH, PH, Contractuels) et sept aux commissions des praticiens du CNG (un collège par grande spécialité).

Le bureau du SNMH FO est composé de 8 confrères et consoeurs, tous PH à temps plein dans le service sans décharge particulière. De leur côté les intersyndicales habituelles regroupent une cinquantaine de syndicats par corporation et sous-corporation plus ou moins **intégrées** au fonctionnement du CNG et de la DGOS.

Le droit syndical n'existe pas vraiment en pratique. Au total, les médecins hospitaliers sont représentés par les CME, les institutions universitaires et les conseils ordinaux.

Dans ce paysage quel est le sens d'une candidature de notre syndicat ?

Aucune association à caractère syndical de médecins n'a appelé à participer aux manifestations du premier semestre 2023 contre l'allongement de la durée de cotisation et le recul de l'âge de départ en retraite à l'exception notable et notée du SNMH FO.

Aucune organisation syndicale de médecins en France n'a appelé au « cessez le feu à Gaza » à l'exception notable et notée du SNMH FO dans la tradition historique du mouvement ouvrier et rejoignant ainsi les positions de MSF, MDM, Palmed, organisations humanitaires.
De nombreuses prises de position ont pu ensuite s'appuyer sur la nôtre comme la pétition « ensemble élevons nos voix ».

Syndicat de médecins adossé à une grande confédération qui a participé à fonder la Sécurité sociale, nous avons une compréhension particulière des rapports entre le corps médical et cet unique système permettant d'exercer la même médecine pour tous.

Nous défendons cet acquis de civilisation contre le processus d'étatisation qui ambitionne de mettre au pas les médecins. L'indispensable indépendance médicale se retrouve dans nos statuts hospitaliers, c'est une garantie pour les malades, il nous appartient de nous regrouper pour la préserver.

C'est sur la base de cette indépendance que nous défendons les collègues soumis à l'arbitraire des administrateurs qui appliquent avec zèle et constance la politique de fermeture des services et des activités. Lorsque ces mesures de restriction sont relayées par des collègues qui se comportent en dehors de la déontologie médicale et du statut, nous intervenons, toujours dans un souci de consensus médical pour le maintien des activités.

30 ans de plan Juppé, loi HPST, doctrine ARS etc… nous ont menés au chaos.

Les pouvoirs politiques et administratifs n'ont pas l'intention d'arrêter ce massacre et détourne l'argent de la Sécurité sociale de sa mission de soins.
Notre devoir de médecins et notre honneur est de nous y opposer.

Voilà le sens de la candidature du SNMH FO : organiser la résistance médicale.

Sans illusion sur le rôle purement consultatif que joue le CNG, dont la directrice générale, désormais, ne suit même plus les avis de la commission de discipline, comme dans l'affaire des orthopédistes de Vienne en Isère, nous voulons construire une résistance médicale indépendante.

Nous n'avons pas l'intention de faire cela seuls.
C'est pourquoi, si vous êtes destinataires de cette profession de foi, nous vous proposons d'agir concrètement et de renforcer notre syndicat en votant pour nous, en remplissant un bulletin d'adhésion, en participant à nos travaux, comme nous avons commencé à le faire avec les PADHUE, avec les hospitaliers d'Aix Pertuis, de Mayenne,…pour construire cette résistance médicale indépendante en lien avec les personnels et la population.

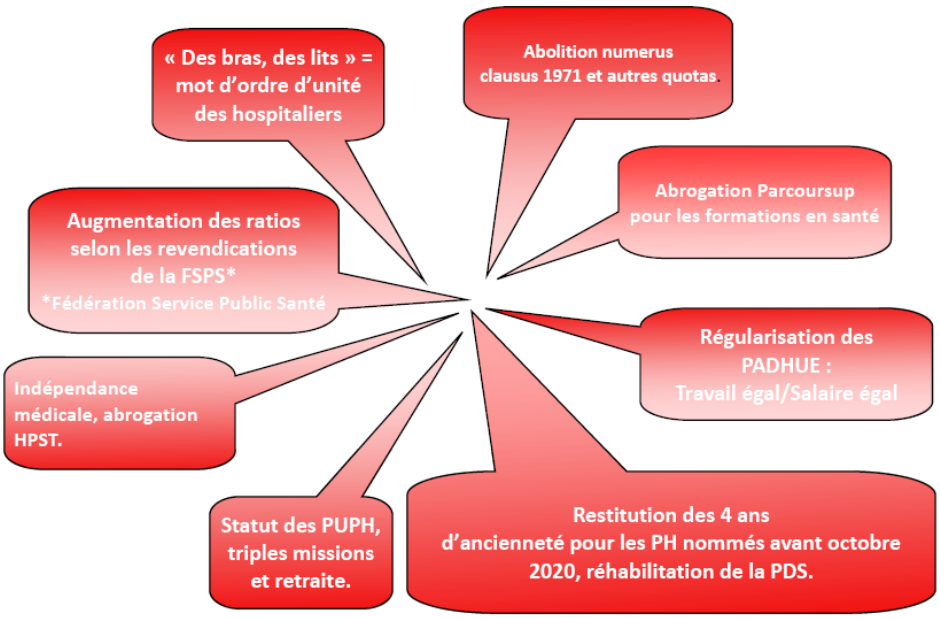

Nous publions ci-dessous la transcription de l'interview de Cyrille Venet, secrétaire général du SNMHFO -RMC le 21 mars 2024 -

C.V. : Bonjour, je suis le Docteur VENET, je suis secrétaire général du SNMH-FO, le syndicat des médecins hospitaliers Force Ouvrière, et je suis anesthésiste réanimateur au CHU de GRENOBLE/VOIRON.

RMC : Je voulais vous faire réagir à cette annonce d'Olivier VERAN, qui a déclaré dimanche dans son interview du Figaro, qu'il retournait à la médecine, mais pas la neurologie, la médecine esthétique. Comment vous avez réagi ? Est-ce que pour vous c'était un étonnement, ou pas du tout ?

C.V. : Pour être très honnête, dans un premier temps - j'ai pas mal de collègues qui m'ont envoyé l'information - j'ai cru que c'était une fake news. Ensuite ma deuxième réaction ça été d'être pas du tout intéressé par ça. Puis j'ai constaté qu'il y avait beaucoup de collègues qui étaient très émus de cette situation. Donc j'ai cherché à comprendre plus la signification.

J'ai vu ce matin l'article dans Le Canard Enchaîné, qui me prouvait que c'était vrai, et qu'il avait décidé de pratiquer une médecine, disons… très particulière. En dehors des urgences du moment à mon avis.
Quelle a été ma réaction ? J'ai réfléchi un peu plus.
Moi depuis une vingtaine d'années maintenant, je me bagarre dans mon service, dans mon hôpital, et même à l'échelle nationale, pour qu'on garde les hôpitaux ouverts, qu'on garde les urgences ouvertes, les maternités, qu'on ouvre des lits, à l'aval des urgences et tout ça.

Et donc j'ai un conflit d'intérêt historique avec mon confrère Olivier VERAN, qui passe pour être quelqu'un qui s'est battu pour les hôpitaux, pour quelqu'un qui savait de quoi il parlait parce qu'il avait été médecin hospitalier, qu'il avait mesuré les enjeux… J'ai toujours essayé de démontrer qu'il n'en était rien.
Je dois vous dire que, dès avant ce choix qu'il a fait, j'étais en désaccord total avec lui.
La première fois que j'ai mesuré à quel point il n'était pas du tout orienté sur la construction des hôpitaux, c'était dans une réunion de l'Assemblée générale des médecins de l'Isère, en juin 2009 à Grenoble.
C'était l'époque où les médecins essayaient de se battre, de s'organiser contre la loi HPST. Il avait pris la parole dans l'Assemblée générale pour la défendre et il avait fait ça brillamment, parce que c'est un homme très intelligent.
La loi HPST, c'est une des lois qui organise toute la situation dans laquelle on se trouve aujourd'hui. Et puis quand il est arrivé ministre, de dire « je découvre la situation », alors qu'il en était un des principaux artisans de longue date ! Donc voilà... Tout ça pour vous dire que mon jugement n'est pas spécialement favorable de base.

J'ai des collègues à l'hôpital de Grenoble qui avaient beaucoup de confiance et beaucoup d'espoir en lui, et qui tombent de haut, parce qu'il y a un petit côté abandon dans cette décision qu'il prend. Abandon de la bagarre hospitalière, on va dire ça comme ça. Beaucoup de collègues s'illusionnaient à mon avis, sur la ligne suivie par ce confrère. Je l'appelle confrère parce que c'est un médecin qui cotisait jusqu'à présent à l'Ordre de l'Isère. Nous sommes liés par l'article 56 du code de déontologie, c'est-à-dire la confraternité, le respect mutuel, et tout ça.

Donc mes propos sont très mesurés, c'est normal.

Mais je dois dire que je considère que sa responsabilité dans la situation que nous connaissons aujourd'hui est totale, et donc pour moi ce choix qu'il fait n'est que l'aboutissement d'une pente sur laquelle il était déjà.

RMC : C'est ce que j'allais vous demander, quand vous dites qu'il y a des collègues qui s'en sont émus, vous parlez des collègues de Grenoble, de l'hôpital dans lequel il a travaillé quelques années comme interne ? Il a travaillé combien de temps d'ailleurs là-bas ?

C.V. : Je ne connais pas sa biographie exacte, mais il était interne encore, il finissait son internat en 2009. A l'époque il était déjà bien impliqué, puisqu'il avait déjà fait des études de science politique, il avait déjà, d'après ce que je crois, participé à l'élaboration de la loi [HPST], il avait été dans les groupes de travail, de près ou de loin. Il avait en tout cas été un des grands défenseurs de la loi, utilisant sa position syndicale pour ça. Et ensuite il a été assistant à l'hôpital de Grenoble. Donc il a été médecin pendant 3 ans. On a beaucoup mis en avant le fait que c'était un vrai médecin hospitalier. C'est à relativiser, parce qu'il n'a pas eu une carrière hospitalière avec une responsabilité d'unité fonctionnelle, ou de service, qui permet de bien prendre la mesure des choses et des problématiques hospitalières.

RMC : Et donc vous parlez de vos collègues de Grenoble, quand vous dites que ça a ému beaucoup de monde, c'était autour de vous à l'hôpital au CHU ?

C.V. : Les grenoblois sont particulièrement sensibles. Comme j'ai des responsabilités syndicales nationales, y compris des parisiens, des collègues de Rouen, de Metz, de Lyon… m'ont envoyé leurs commentaires…

RMC : C'est parce qu'il fuit un secteur que beaucoup pense à fuir aussi au moment où ça ne va pas du tout ? Pourquoi ça crée de l'émotion plus que de l'étonnement ?

C.V. : Je ne suis pas d'accord avec votre remarque - que beaucoup cherchent à fuir. Tout le monde y pense un peu, mais l'immense majorité assume ses responsabilités, et s'organise pour rester et faire fonctionner la machine. Il y a beaucoup de choses que l'on fait encore très très bien à l'hôpital. Et je vous conseille de venir vous y faire soigner, si vous avez besoin. Pour ceux qui comptaient sur lui, qui s'illusionnaient sur le fait qu'il était un fervent défenseur de l'hôpital public, il y a une forme de révélation qu'il n'en était rien.

RMC : Et surtout qu'il y a besoin de neurologues ?

C.V. : Oui, je pense qu'il a été très bien formé à la neurologie. La neurologie grenobloise est de très bonne réputation. Même si pendant une dizaine d'années, il n'a plus exercé, il a quand même un bagage, et une intelligence personnelle, qui feraient qu'il pourrait exercer la médecine hospitalière. Logiquement c'est ce que se disent les gens, moi je me le dis aussi. Quelqu'un qui aurait été vraiment engagé dans la défense de l'hôpital public, après avoir fait une carrière politique, pourrait très bien y trouver sa place. Que ce soit à Grenoble ou dans un autre hôpital.

RMC : Oui mais ce que je veux dire c'est qu'il y a besoin de neurologues en ce moment ?

C.V. : Il y a besoin de toutes les spécialités, mais en neurologie particulièrement. Par exemple dans le nord du département, on ne peut pas prendre en charge correctement les accidents vasculaires cérébraux (AVC), parce qu'on n'a pas assez de neurologues. Même des neurologues généralistes. Il y a aussi cet aspect, vous avez raison. Au moment où on nous raconte que tout est fait pour essayer de trouver des médecins mais qu'on a du mal à en trouver, il y a une forme de symbole un petit peu compliqué à assumer à mon avis.

RMC : Je vous posais la question, parce qu'en fait, c'est la présidente de l'union régionale des professionnels de santé d'Ile de France, qui tweetait « Un ancien ministre, médecin qui connait l'organisation de la médecine hospitalière et libérale, et qui choisit de n'intégrer ni l'une ni l'autre, serait-ce par clairvoyance ? » C'est très ironique, mais ça dit aussi beaucoup de l'état d'esprit général.

C.V. : Si ce tweet est ironique, et bien, il est excellent.

RMC : Parce que c'est ça, un peu le fait, que ce n'est pas le moment, qu'il faut quitter le navire ?

C.V. : J'en suis persuadé. Ce n'est pas le moment, je ne sais pas quoi ajouter : je suis d'accord avec vous.

RMC : Je voulais juste faire une petite citation avec vous. On est d'accord que la médecine esthétique c'est très différent de la chirurgie esthétique ? La médecine esthétique ce n'est pas à l'hôpital ? Ce sera forcément en libéral ? C'est pour du laser, des choses comme ça ? Ça ne va pas être de la chirurgie ?

C.V. : J'ose espérer qu'il ne va pas se lancer dans la chirurgie. Mais je ne le pense pas. C'est de la médecine esthétique effectivement, ce sont des gestes beaucoup plus simples, avec des injections. Le plus connu, c'est les injections de botox, pour gonfler un peu les lèvres, tirer des paupières… Il n'y a pas de mépris à avoir par rapport à cette médecine. Il y a une utilité. Et puis nous sommes très attachés, dans mon organisation syndicale, à ce que les médecins puissent choisir leur mode d'exercice, c'est très important. Il n'y a pas de débat là-dessus. Simplement il est aussi très important, s'agissant de Monsieur VERAN, du Docteur VERAN, que chacun soit à la bonne place. La bonne place, encore une fois, c'est celle que l'on se choisit en toute liberté. Nous avons déjà tout dit sur cette question.
Il y a des débats à l'intérieur du conseil de l'Ordre sur la manière d'exercer cette médecine. Parce qu'il n'est pas question pour notre pays, en tout cas pour la corporation médicale, de faire de la médecine de riches et de la médecine de pauvres. Il ne peut y avoir qu'une seule médecine : la même pour tous, remboursée par la Sécurité sociale. Là on est un petit peu en dehors de ce champ-là - quand je dis un petit peu, c'est un euphémisme.

RMC : C'était la dernière question que je voulais vous poser. Je vais avoir l'Ordre des médecins au téléphone. Il y a des débats autour de la médecine esthétique sur le fait que ce serait plutôt une médecine de confort et pas remboursée. Interrogé par les journalistes, Olivier VERAN dit qu'il va s'occuper des souffrances de ceux qui n'ont plus de cheveux. C'est vrai que par rapport à des gens qui ont besoin d'un neurologue après un AVC, on se dit qu'une calvitie ce n'est peut-être pas si grave que ça ?

C.V. : Je ne méprise aucune souffrance, heureusement. La question n'est pas tellement là. Un ongle incarné doit être traité, et une chirurgie cardiaque doit être faite, tout doit être fait dans la médecine. La question c'est : est-ce que ça bénéficie à tous les patients quel que soit leur niveau de revenus ? C'est sûr qu'il y a des médecines un peu plus confortables que les autres. Je veux rester extrêmement prudent dans mes propos. Mais ce n'est pas simplement de la prudence verbale, c'est pour être juste.

RMC : Quand vous dites qu'il faut qu'on soit libre de choisir sa médecine, on l'est un peu moins quand on est ex ministre c'est ça ?

C.V. : Non ce n'est pas exactement ça que je veux dire. C'est que dans son choix, il y a tout un symbole et je pense que ce n'est pas à Monsieur VERAN que je vais apprendre la puissance des symboles. J'ai souvent entendu dire d'ailleurs « Gouverner avec des symboles c'est très important ». On l'a vu lui-même user et abuser de la logique du symbole. Et bien là, je trouve que le symbole n'est pas en faveur du combat pour l'hôpital, pour l'hôpital public et pour la Sécurité sociale.

RMC : Merci beaucoup d'avoir pris le temps.

C.V. : Merci beaucoup à vous. Dont nous aurions grand besoin pourtant.

RMC : De quoi ?

C.V. : Nous aurions grand besoin, d'avoir des actions concrètes et des symboles en notre faveur.

RMC : Ah oui

C.V. : Et pour qu'on puisse prendre en charge nos patients.

RMC : Ça va comment à l'hôpital de Grenoble en ce moment ? Les urgences sont toujours surchargées ? C'est la routine qui s'est installée ?

C.V. : Oui, il y a une forme d'habituation. Comme ça s'aggrave, la situation aux urgences s'aggrave, chaque semaine, chaque mois qui passe c'est plus dur. Si vous voulez, on ne s'habitue pas tellement. A Grenoble comme dans tous les autres CHU de France.

RMC : Depuis le Covid je fais beaucoup, beaucoup de santé. Tous les mois je fais des reportages dans les hôpitaux, et tous les mois j'entends on va bientôt craquer et on veut que personne ne craque jamais. Et on se demande comment ça tient encore en fait, les hôpitaux, les urgences et tout ça.

C.V. : Ça tient parce qu'il y a des gens qui ont pris la mesure du fait qu'il fallait que ça tienne, et qui se bagarrent pour ça : surtout les médecins et les personnels hospitaliers. Il n'y a plus que certains chefs de service pour tenir la baraque. Je considère que les pouvoirs politique et administratif sont en faillite.

RMC : Ils ont arrêté, ils ne font pas grand-chose, et je ne crois pas qu'ils envisagent de faire quelque chose.

C.V. : Je crois que vous avez raison, et c'est là que le choix du Docteur VERAN, symbolise toute cette situation.

RMC : Madame Vautrin la nouvelle ministre de la santé ou Monsieur Valletoux, vous avez eu des nouvelles depuis qu'ils sont ministres au ministère ?

C.V. : A titre personnel non. Je n'ai pas d'information qu'ils étaient venus à Grenoble, et pas eu de contact particulier.

- -

Communiqué de presse

Montreuil, le 6 mai 2024.

Praticiens à Diplôme Hors Union Européenne (PADHUE) :
La précarité à outrance doit cesser !

Le ministère présente ses contrats « PACT »… et durcit leurs conditions !

CGT, SNMH-FO, AMUF et inter-collectifs PADHUE appellent à manifester devant le ministère de la Santé le mardi 14 mai 2024.

Le 16 janvier dernier, à la suite de manifestations de PADHUE, le Chef de l'État s'est engagé à « régulariser » les « nombreux PADHUE » non admis au concours de l'Epreuve de Vérification des Connaissances 2023 (EVC).

● ***Le propos a suscité bien des attentes… C'est un durcissement qui est advenu !***

Depuis, les résultats de l'EVC 2023, ***2 650 PADHUE (66% des candidats) en activité depuis des années dans nos hôpitaux connaissent une situation de fin de contrats*** *et la pire des précarités.*

La loi dite « Valletoux » ne donne accès au « plein exercice » de l'Ordre que par ce concours à numerus clausus, *(2 700 en 2023, depuis le monde entier)* ***qui ignore les besoins des hôpitaux*** *(15 000 postes inoccupés) !*

Les PADHUE non inclus attendent un prochain concours (2 tentatives possibles depuis le territoire). ***En pratique, ils perdent leur contrat du fait de la durée légale maximum de 24 mois de ces contrats étudiants à 1 500 € mensuels !***

Après quoi c'est l'interdiction de travail, de séjour, la conversion professionnelle ou l'éloignement !

● ***Les chefs de service avaient prévenu dès fin 2022.***

- Dès 2022, les Présidents de CME d'Ile de France avaient dénoncé par lettre ouverte cette « dépopulation » hospitalière des PADHUE par l'EVC et les mesures ministérielles !

- Fin 2023, ***les PADHUE Praticiens Attachés Associés sont mis au chômage*** *ou transférés sur contrats étudiants extra légaux avec forte réduction salariale (- 43 %) par extinction de leur statut !*

- Le 17 janvier 2024 dans « Le Point », Hocine Saal et Mathias Wargon, urgentistes du 93, lancent avec 220 médecins un appel : « Sans les médecins étrangers, le système de santé s'effondre *».*

● ***Promesses et solution ministérielle : l'autorisation d'exercice qui ne donne droit à aucun contrat !***

Face à ce débauchage massif, les ARS délivrent par instruction DGOS aux PADHUE non lauréats ***une autorisation temporaire d'exercice (ATE), d'un an… mais… sous conditions et sans contrat !***

- S'être présenté à l'EVC 2023 (aucune exception)

- Bénéficier ***d'encadrement par leur Chef de Service*** *(délicat quand on est éloigné de l'emploi)*

Résultat : Une fois leur ATE obtenue, les PADHUE non inclus restent le plus souvent… sans emploi, ou s'inclinent devant un contrat « étudiant » extra légal. Ils n'ont alors plus de convention légale ni de titre de séjour et toujours pas de cotisation retraite. Et s'ils sont de nationalité française ou résidents, ils ne peuvent même pas postuler !

● ***Ensemble nous disons : cette politique de PADHUE jetables et de contrats extralégaux à grande échelle de la part de l'Etat doit cesser !***

Face à cette « faillite organisée », certaines directions d'hôpitaux avaient pris dans au moins six grandes villes relevant de cinq ARS, l'initiative de contrats dignes, à la mesure des besoins, calqués sur le statut de PA : d'une durée d'un an ou plus permettant un salaire digne… source de droit au séjour et de droit au travail ! C'est donc possible !

● ***Après 4 mois d'inaction, le ministère propose ce lundi 13 mai aux syndicats de médecins son« Contrat de Praticien Associé à Caractère Temporaire », « PACT » calqué sur le statut de « Praticien Associé », MAIS :***

Avec ***une paie située 20% au-dessus des FFI****, motivation : « en attendant leur succès au concours »,*
Limité à la succession de deux contrats de 13 mois,
Tous les PADHUE ne peuvent en profiter : ***il faut avoir présenté l'EVC 2023*** *(sans exception).*
ET APRES 26 mois en cas d'échec à l'EVC ?
Aucune autre perspective que « la valise » ou la «conversion » en paramédicaux de ces médecins !

Non conviés à la présentation de ce « nouveau contrat », nous demandons l'ouverture des négociations. Nous voulons la réintégration de tous les PADHUE et leur régularisation sur des contrats pérennes. Nous voulons des négociations sur l'intégration des formations initiales sur le modèle de l'UE, avec prise en compte du dossier incluant les formations initiales et les services rendus.

● ***Ainsi, nos Organisations entendent donner une vraie réponse à la promesse présidentielle, de « régularisation » des PADHUE et*** **<u>revendiquent une audience au ministère le mardi 14 mai 2024</u>.**

Reçus sur liste d'aptitude après recensement des postes, LES PADHUE D'ANTILLES-GUYANE connaissent DEPUIS 2020 des contrats de Praticiens Contractuels avec le plein exercice pour la Région étendue à Mayotte et pour 10 ans ! Un tel dispositif sans EVC est donc possible partout !

Les organisations syndicales UFMICT-CGT, SNMH-FO et AMUF soutiennent depuis le début la lutte des PADHUE et de leur Organisation Inter-Collectifs PADHUE pour conserver leur poste dans le système de santé français, qu'ils ont largement contribué à faire vivre.
Elles appellent à une manifestation avec grève le 14 mai sur la base des revendications suivantes :

Réintégration et la régularisation des PADHUE dès 2024 sur des contrats de travail pas inférieurs à Praticien Associé, incluant les non renouvelés pour motifs administratifs.
Fin de la précarité administrative pour les PADHUE avant l'EVC ou équivalent.
Ouverture de négociations pour l'évolution des EVC :
Prise en compte des services rendus, reconnaissance des diplomations initiales,
EVC sur la base du recensement des postes vacants par les Chefs de Service,
Suppression des EVC des PADHUE engagés en Antilles-Guyane Mayotte.

Contacts presse :
Dr Eric TRON DE BOUCHONY : 06 50 40 77 50
Laurent LAPORTE : 06 30 04 68 78
Dr Paul ROBEL : 06 60 98 72 38
Dr Christian Guy COICHARD : 06 77 57 39 53

Votez, faites voter

SNMH FO Syndicat National des Médecins Hospitaliers

Pour la défense de la liberté d'expression syndicale

Suite à une plainte déposée auprès du Conseil départemental de l'Ordre de l'Isère, le bureau national du SNMH FO a tenu à faire connaître sa réponse pour défendre notre liberté syndicale.

Délibération du Bureau National du SNMH FO Syndicat National de Médecins Hospitaliers Force-Ouvrière, ***transmise au Conseil de l'Ordre des Médecins de l'Isère :***

Le secrétaire général du SNMH FO, conformément à la demande du CDOM 38, a mis à l'ordre du jour de la séance du 12/01/2024 *la rédaction et la diffusion d'un communiqué rectificatif* au communiqué du SNMH FO du 22 novembre 2023. Le bureau s'étonne d'une telle demande mais accepte de délibérer dans un souci de confraternité et de clarification de sa position :

1. Le bureau s'interroge sérieusement sur la recevabilité par le Conseil de l'Ordre de la demande émanant d'un groupe de pression ouvertement orienté politiquement. En quoi cela relève-t-il des prérogatives du conseil de l'ordre de se prononcer sur les avis d'une « association des médecins israélites » qui n'ont strictement rien à voir avec une quelconque préoccupation médicale et professionnelle dans leur requête ? Leur exigence de changer le mot « bombardement » par le mot « explosion » le confirme. En quoi cela relèverait-il du domaine médical ou de la confraternité alors que ce qui est contesté c'est un communiqué syndical ?

2. S'agissant de la demande formulée par l'Association des Médecins Israélites de France de modifier le terme « bombardement » par le terme « explosion » le bureau décide de ne pas procéder à la publication d'un *communiqué rectificatif.* En effet les hôpitaux ont bien été bombardés, plus personne ne le conteste. B. Netanyahou lui-même explique officiellement ce qui le conduit à procéder ainsi au mépris du droit international humain et des conventions internationales. Israël décide de bombarder et donne un ordre d'évacuation des malades et des personnels, cela est de notoriété publique.

3. S'agissant de la question de « l'intention génocidaire », le bureau souligne qu'à aucun moment son communiqué ne prête d'intention ni ne stigmatise les uns ou les autres. Il se conclut par un mot d'ordre de paix pour les peuples d'Israël et de Palestine. Nous invitons le Conseil et l'association à relire le texte avec plus d'attention sur ce point. Ceci interroge sur la bonne foi de l'association. Il demeure que désormais, l'intention génocidaire apparait aux yeux de l'OMS, de l'ONU et des médecins des ONG.

4. Le conseil syndical se réserve le droit de donner suite à cette affaire qui vise à remettre en cause la liberté du syndicat à s'exprimer comme il l'entend. La démarche de cette association vise à cadenasser une expression syndicale indépendante.

5. S'il s'avérait que, pour le Conseil de l'Ordre, le problème se situe dans la signature de notre communiqué : *Docteur Cyrille Venet*…Bien que ceci, n'ait jamais posé de problème depuis des années, nous sommes tout à fait ouverts à cet aspect de la discussion et prêts à tenir compte des avis du Conseil. D'autant que les plaignants se qualifient eux même de « médecins » utilisant, sans que cela ne semble poser de problème, leur appellation professionnelle.

6. Précisons pour finir que nous respectons parfaitement le droit de quiconque â s'associer pour défendre et promouvoir une politique, cela fait partie des libertés démocratiques auxquelles nous sommes particulièrement attachés.
C'est pourquoi nous ne saurions accepter que quiconque cherche à entraver notre propre liberté de dénoncer les horreurs et massacres de civils, médecins ou personnels soignants où qu'ils aient lieu et

tout particulièrement en ce moment à Gaza dont la population civile subit depuis 120 jours des bombardements meurtriers avec des conséquences irréfutables. Notre présent courrier ne cherche pas à créer polémique ou exacerber des tensions, il cherche à préserver l'indépendance de chacun y compris celle du Conseil de l'Ordre.

Avec nos salutations respectueuses, le bureau national du 2 février 2024.

Ci-après notre communiqué en question. Nos termes sont précis : si nous parlons de bombardement nous ne désignons aucun agent responsable supposé. Nous restons au niveau des faits connus au moment en question.
Notre propos est autre : **Morts pour avoir refusé d'abandonner les malades**. Ce fait est incontestable.

Morts pour avoir refusé d'abandonner les malades

Chacun (a fortiori les médecins) est saisi d'effroi devant cette tragédie que constitue le bombardement d'un des vingt hôpitaux du Nord de la bande de Gaza. Comment nos collègues palestiniens auraient-ils pu suivre cet ordre d'évacuation ?

Parce qu'ils ont fait le choix de rester auprès de tous ces malades et blessés et de leurs familles ces soignants sont morts.
Nous ne pouvons rester silencieux.

Nombre de nos collègues qui organisent des missions humanitaires ont été interdits de se rendre à Gaza.
Dans notre pays où les médecins sont en grève contre la destruction du droit aux soins, comment ne pas exprimer notre solidarité et exiger la fin immédiate des bombardements ?

Comment faire à des êtres humains ce que nous n'accepterions pas pour des animaux car pour ces populations privées d'énergie, d'eau et de soins la situation n'est plus celle d'une prison à ciel ouvert mais celle d'un immense camp de rétention où la population (2,3 millions de palestiniens) est vouée à une mort prochaine.

Le SNMH FO souligne que le Conseil d'État considère qu'il n'y a pas lieu d'interdire les manifestations systématiquement, par principe, alors que le ministère de l'Intérieur veut les interdire. Nous irons donc dans les manifestations pour porter la voix de la paix, fort de cet avis et dans la ligne de notre confédération nous disons :

Cessez-le-feu et paix immédiate pour les populations d'Israël et de Palestine.

Courrier des lecteurs

(Les courriers des lecteurs engagent leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue de la rédaction)

Suite au communiqué du SNMH-FO, nous avons reçu plusieurs courriers

Echange avec une lectrice

« **Bonjour, j'aurais bien voté pour vous** jusqu'à que je lise que vous vous positionnez dans le conflit israélo-palestinien pro hamas , ce qui n'a rien à voir avec la lutte pour nos droits hospitaliers. Merci d'avoir affiché votre couleur politique qui correspond parfaitement à l'aveuglement ambiant et au manque de clarté morale. »

« Chère collègue
Nous te remercions de ton message. Nous ne sommes pas plus pro Hamas que tu n'es pro Netanyahou.
Nous ne sommes pro personne et anti encore moins, nous sommes pour le droit et nous sommes contre les massacres de populations et d'enfants et nous avons des collègues chirurgiens et urgentistes la bas qui nous demandent de prendre position. Nous avions pris les devants dès le 17 novembre.
Nous faisons l'objet pour cela d'une plainte à l'instruction au conseil de l'ordre de la part de l'AMIF (Association des Médecins Israelites de France), il y a prochainement une conciliation. Nous espérons que cette conciliation aboutira. L'argumentaire ne tient pas la route selon nous, et nous pensons qu'il appartient aux syndicats de prendre position pour le cessez le feu, ceci correspond à la Charte d'Amiens. Quel genre de syndicalistes serions-nous à ne rien faire et ne rien dire. Si le dossier de la plainte t'intéresse ou si tu souhaites échanger je me tiens à ta disposition dans le respect absolu de l'article 56. »

Dr Cyrille Venet

Courrier du Dr Anne PAGNIER, Praticien Hospitalier. MD

« **Merci de repréciser ces éléments de discussion, à leur juste place**.
Personnellement je suis pédiatre hospitalière et prend en charge chaque jour depuis 30 ans des enfants, de tous pays atteints de maladies graves potentiellement mortelles et pas sans conséquences pour la suite de leur vie. Comment pourrais-je cautionner que des adultes, en position de grande responsabilité de surcroit, et à plus forte raison des soignants et médecins, se taisent et laissent amputer des enfants, où qu'ils soient, de leurs membres, de leur fratrie, de leurs parents, d'un avenir, le leur et celui des générations futures, pour la genèse de la violence durable, du stress post traumatique que cela engendrera de facto pour ceux qui survivront à cet enfer.
Quel pédiatre hospitalier serais-je ? Pour cela je soutiens le SNMH FO dans cette position de demande urgente d'un Cessez le Feu »

Courrier du Dr Souad Kout, Pédiatre neonatologue

« Chère collègue
Est-ce un aveuglement ambiant et un manque de clarté morale face à un génocide, c'est non.
Plus de 200 jours de bombardements sans relâche d'une population piégée dans une enclave. Des hôpitaux massacrés, des soignants, humanitaires exécutés, des charniers dans des hôpitaux. Plus de 35000 morts dont plus de 15000 enfants. Plus de milles enfants amputés à même le sol sans anesthésie, handicapés à vie et ou orphelins. Je vous laisse imaginer le traumatisme de milliers et milliers d'enfants.
Le reste soumis à une famine et un manque de soins. Ce n'est pas nous qui le disant c'est l'ONU, plusieurs ONG et associations de tous bords, l'united forrights, la CIJ-ICJ et des humanitaires qui étaient à Gaza. On ne peut rester silencieux, en tant que soignants et surtout en tant qu'humains. Et on le ferait pour n'importe quels humains quelques soit ses origines, sa couleur de peau ou sa religion. Ce qui nous anime ce sont les droits internationaux et droits humanitaires, c'est notre boussole.
Cordialement»

Pédiatre Paris

BULLETIN D'ADHESION 2024

Nom : .....

Prénom : .....

Statut actuel : ..... / Spécialité d'exercice : .....

Nom et adresse l'Hôpital :
.....

Adresse où vous voulez recevoir les courriers syndicaux :
.....

Téléphone personnel : .....

Courriel : .....

Bulletin à retourner, accompagné du règlement par chèque à l'ordre du SNMHFO par virement sur simple demande à :

Dr Julie MATEO

24 chemin saint germain

38700 CORENC

Contact : 0661424606/ julieclement16@gmail.com

Tarifs 2024 :

- Praticiens public, privé non lucratif: 210 Euros
- Assistants, Retraités : 140 Euros
- Internes, PADHUE : 70 Euros

Cotisation à intégrer dans vos frais réels ou donnant droit à une réduction d'impôts de 66 %

(cf article 200 du code général des impôts)